14 août 2026

Résolution : Emprunt destiné à augmenter le financement du fonds de grève

ATTENDU que l'information concernant la capacité de l'ACEP à contracter un emprunt pour financer une grève a été modifiée après le 26 juillet 2026 sur le site Web de l'ACEP, passant de « En tant qu'organisation affiliée du Congrès du travail du Canada (CTC), la plus grande centrale syndicale du pays, l'ACEP a également accès au fonds de défense du CTC en cas de besoin » à « … l'ACEP peut également solliciter divers types de soutien auprès du CTC et de ses organisations affiliées », et attendu qu'il a été précisé (uniquement sur le compte Reddit de l'ACEP) que le CTC ne verse PAS d'indemnités de grève ni n'accorde de prêts;

ATTENDU QUE si l'ensemble des 25 626 membres du groupe EC (voir le rapport annuel de 2025 de l'ACEP) se mettaient en grève simultanément et percevaient une indemnité de grève de 100 $ par jour, le fonds serait épuisé en moins de trois jours;

ATTENDU QUE, conformément aux Statuts de l'ACEP (article 5.10), l'Association a le pouvoir d'emprunter des fonds jusqu'à concurrence de 5 % de ses recettes annuelles, à moins d'autorisation contraire des membres;

ATTENDU QUE le droit de vote permettant aux membres de choisir entre l'arbitrage et la conciliation a été réservé à ceux qui ont assisté aux séances d'information obligatoires (ou qui ont demandé des mesures d'adaptation), alors que tous les membres sont concernés par ce choix;

ET ATTENDU QUE tout emprunt contracté par l'ACEP pourrait avoir un impact significatif sur son fonctionnement, entraînant une réduction des services offerts aux membres et/ou une augmentation des cotisations pendant une période prolongée;

IL SOIT RÉSOLU QUE si l'ACEP cherche à emprunter de l'argent pour le fonds de grève au-delà des limites fixées par ses statuts et qu'un vote des membres est organisé pour autoriser cette mesure, ce vote ne soit pas subordonné à la présence à une assemblée ni à aucune autre condition préalable, sous réserve des statuts, des règlements et des règles de procédure de l'ACEP en vigueur.

Présentée par les membres suivants :

Granda Kopytko, AAC, EC
Aja Ryan-Ōki, AAC, EC
Ian Disend, ISDE, EC
Jeremy Solomon, STATCAN, EC
Ken Moshi, TC, EC
Sarah Ferguson, STATCAN, EC
Tansy Evely, STATCAN, EC
Dominic Shaw, AAC, EC
Jacqueline Luffman, STATCAN, EC
Ariane Larouche, EDSC, EC
Brandon Knill, LICC, EC
Joanne James, STATCAN, EC